

HOROVITZ

JOAILLIER 26 RUE CHERIF PACHA ALEXANDRIE

MAISON DE CONFIANCE

EXCLUSIVITE DES MEILLEURES MARQUES DE MONTRES SUISSES

UN POUR TOUS TOUS POUR UN JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT d'Egypte de Syrie et de Palestine

REDACTION, ADMINISTRATION ET EXPEDITION : ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795.

Adresse Télégraphique : HELVE

AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE 22, Rue Kasr El Nil - Téléphone No. 40938

PHARMACIE ZECCHINI J. ZECCHINI PHARMACIEN DE 1ERE CLASSE 21, Rue Adly Pacha, (à Côté du Crédit Lyonnais) LE CAIRE R. Com. 24518 Téléphone. 44840

Exécution minutieuse des Prescriptions médicales avec des produits de toute pureté. Spécialités pharmaceutiques de toute provenance. — Articles de Pansements et de toilette. — Accessoires en tous genres.

CHRONIQUE NATIONALE

L'avenir des assurances sociales en Suisse



En 1925, dans un beau mouvement d'enthousiasme, le peuple suisse a inscrit dans sa constitution le principe d'une assurance-veillesse et survivants et d'une assurance invalidité. Pour améliorer nos conditions sociales, il apparaissait nécessaire d'accorder une sécurité supplémentaire aux vieillards, aux veuves et aux orphelins, ainsi qu'aux victimes des accidents du travail en particulier à tous ceux auxquels leur situation matérielle ou les circonstances n'ont pas permis de faire de substantielles économies.

Ainsi qu'il arrive souvent, ainsi qu'il arrive presque toujours, s'il s'est révélé très facile de se mettre d'accord sur un principe constitutionnel, il a été beaucoup plus malaisé de s'entendre sur ses modalités d'application. Les autorités fédérales n'ont pas perdu de temps. Sous l'influence de M. Schulthess qui y mit tout son cœur, elles élaborèrent un projet d'assurance-veillesse et survivants qui devait permettre de verser de modestes rentes aux désérités, étant entendu que les ressources nécessaires seraient fournies par des contributions de l'Etat, ainsi que par des primes payées par tous les habitants du pays.

Malheureusement, ce projet n'a pas trouvé grâce devant le souverain. En décembre 1931, le peuple l'a repoussé à une énorme majorité, bien qu'il eût été recommandé par les conseils législatifs presque unanimes et par tous les grands partis. Il ne s'agissait pas là du triomphe d'une tendance politique. Deux minorités s'étaient coalisées pour faire échouer cette œuvre. Les ouvriers estimaient que les rentes prévues étaient trop faibles et les primes exigées trop lourdes. Les fédéralistes et les antistatistes auraient préféré un projet moins centralisateur confiant aux professions le soin d'organiser ces assurances sociales.

Plus de onze années se sont passées et aucune tentative pratique n'a été faite de réaliser cette grande idée. Pendant quelques années, la Confédération, obéissant à une règle formelle de la charte nationale, a accumulé dans un fonds des assurances sociales le produit des impôts sur l'alcool et le tabac. Mais bientôt, sous l'empire de la crise économique, alors que la Confédération avait d'autres soucis et qu'elle devait lutter contre le chômage et renforcer sa défense nationale, ces recettes ont été distraitées de leur affectation légale, pour être mises au service de la couverture des besoins généraux de l'Etat.

Cependant, la Confédération ne s'est pas désintéressée du sort des malheureux. Ce qu'elle ne pouvait pas réaliser par l'assurance, elle a cherché à le faire provisoirement par l'assistance. Pour aider les vieux, les veuves, les orphelins, en particulier les chômeurs âgés qui ont perdu tout espoir de se voir réintégrer dans le processus économique, elle a dépensé des sommes toujours plus fortes. Celles-ci de 8 millions en 1934, ont passé aujourd'hui à près de 25 millions. Ainsi, un devoir immédiat a été rempli. Mais cette politique présente un gros inconvénient et un gros danger. De plus en plus, nous avons tendance à tout attendre de l'Etat.

Nous perdons de vue l'idée même de l'assurance qui exige, par le paiement de primes, un effort personnel et qui encourage une forme très précieuse de l'épargne. Il sera

sans doute très difficile de remonter ce courant.

Il n'en reste pas moins que, depuis quelque temps, on reparle tous les jours plus des assurances sociales. La guerre a développé de façon très réjouissante le sens de la solidarité et de la justice. Nous nous penchons avec plus de sollicitude sur le sort des désérités. Surtout, nous avons fait, avec les caisses de compensation de très heureuses expériences. Ces caisses sont alimentées par un prélèvement de 2 pour cent sur tous les revenus du travail, par un versement équivalent des employeurs, l'Etat faisant une part identique à celle de l'économie privée. Bref, on mobilise chaque mois en leur faveur le 8 pour cent du revenu du travail en Suisse. Avec ces ressources, les caisses de compensation versent de substantiels subsides aux familles des soldats mobilisés.

Comme ces institutions de prévoyance et d'entraide ont réalisé de beaux bénéfices, l'idée a germé dans certains cerveaux de les mettre au service d'autres œuvres sociales encore. On a songé en particulier aux allocations familiales — dont bénéficieraient les chefs de familles nombreuses —, ainsi qu'à une assurance-veillesse et survivants. Divers groupements ont fait des propositions dans ce sens. Elles ont pris corps dans des initiatives formelles des cantons de Neuchâtel et de Genève.

Le régime envisagé comporterait un gros avantage. En effet, les sommes ainsi réunies seraient immédiatement réparties entre les bénéficiaires des rentes. Ceux qui ont le privilège de pouvoir gagner normalement leur vie feraient les sacrifices nécessaires pour que les personnes privées de ce gagne-pain régulier, sans leur faute bien entendu, soient mises à l'abri du besoin. Ce régime comporterait moins de dangers financiers qu'un régime de capitalisation qui prévoit l'accumulation, pour chaque assuré, de primes pendant de longues années, de telle sorte que l'épargne ainsi constituée risque d'être aviliée ou dévaluée au moment où elle doit produire son effet et rendre les services qu'on en attend. En outre, avec la répartition immédiate, les primes et les secours s'adapteraient automatiquement au coût de l'existence et à la valeur réelle de la monnaie.

Pourtant le Conseil fédéral n'a pas voulu entrer dans ces vues. Il préfère ne pas engager l'avenir. Il ne veut pas se lier. Il sait que les événements extérieurs peuvent exiger d'un jour à l'autre de plus amples mises sur pied de nos troupes, ce qui se traduirait par de plus forts versements à nos mobilisés et à leurs familles. Surtout, il entend garder les bénéfices des caisses de compensation pour parer à un autre danger qui nous menace plus immédiatement: le chômage.

Si notre ravitaillement continue à se heurter à des obstacles toujours plus insurmontables, le degré d'occupation dans les industries baissera notablement. Nous compterons des sans-travail par dizaines de milliers. Tel sera probablement, en tout état de cause, le cas après la guerre, quand l'économie mondiale, abandonnant les fabrications militaires, devra s'adapter de nouveau aux œuvres pacifiques.

A ce moment là, il sera nécessaire et inéluctable de secourir les victimes de la crise, surtout de créer, en leur faveur des possibilités de travail, par exemple en organisant de vastes chantiers de travaux publics. C'est en faveur de ces victimes et de ces désérités que devra alors se manifester le sens de la solidarité qui a trouvé une si belle expression dans le régime des caisses de compensation.

Il n'en reste pas moins que l'idée de mettre les caisses de compensation au service des assurances sociales gagne du terrain. On peut même la considérer comme acquise. Elle représente une solution fort simple d'un problème fort compliqué. Elle lève les obstacles auxquels nous nous sommes toujours heurtés jusqu'ici. La guerre, à tout le moins, aura eu cela de bon qu'elle nous avertisse des voies que nous n'avions pas su découvrir et qui nous mèneront vers un état social meilleur, vers des conditions de vie plus justes et vers une société plus harmonieuse.

Pierre BEGUIN

LETTRE DE SUISSE

L'ELOQUENCE DES CHIFFRES

L'augmentation du prix de la vie depuis le mois de septembre 1939, établie aux environs de 30 pour cent par les statisticiens (et qui a déjà dépassé ce chiffre à l'heure présente) porte, rappelons-le, sur l'ensemble des facteurs considérés.

On s'imagine parfois — et nous avons entendu tout récemment en core soutenir cette thèse — que le prix de chaque objet entrant en ligne de compte nous coûte 30 pour cent plus cher qu'avant guerre. C'est tout à fait faux!

Un très grand nombre de marchandises n'ont que très faiblement augmenté, alors que les hausses de quelques articles sont très fortes. La gravité de la situation vient de ce que, au nombre des articles frappés des plus sérieuses augmentations, figurent en général des objets de première nécessité.

Il faut tenir compte aussi que parmi les dépenses d'un budget normal paraissent des frais indispensables, par exemple pour le chauffage et l'éclairage. Et que, si ces frais ne se sont accrus que dans une proportion inférieure à 1 pour cent, cela provient en partie du fait que le consommateur ne peut plus se procurer, fût-ce en les payant cher, les combustibles nécessaires.

Cette pénurie ne saurait évidemment, se traduire par une augmentation de frais; mais elle représente une diminution du confort, du bien-être, sans doute supportable, mais dont la statistique doit tenir compte.

Les denrées alimentaires, dont le prix a augmenté, dans l'ensemble, de 2 pour cent, suivent la même loi. Il y en a moins, et celles qu'on peut se procurer pour remplacer les manquantes, d'usage courant et de prix modique, sont naturellement rares et onéreuses.

Il est néanmoins très intéressant de constater que les quantités accordées chaque mois au consommateur sont, sur presque tous les points, supérieures à celles que nous touchions en décembre 1941.

Il est vrai qu'à l'époque, la guerre avait duré quatre ans et qu'elle venait seulement de finir. On n'a pas oublié que les années qui suivirent immédiatement l'autre conflit mondial furent, à maints égards, plus dures que les années de guerre, surtout au point de vue alimentaire.

Une comparaison rigoureuse est donc impossible; toutefois, les chiffres en question sont assez significatifs.

Le seul poste qui marque en 1942 une nette infériorité sur 1941 est le lait, dont la vente était libre, alors qu'aujourd'hui cet aliment essentiel est fortement rationné.

En revanche, la vente du pain, aujourd'hui libre, était sévèrement contrôlée en 1941 et la ration quotidienne et individuelle fixée à 250 gr. Il en allait de même pour les pommes de terre, dont on touchait 100 kg. par personne et par an, alors que présentement la vente en est libre.

Le café, le thé, le cacao et leurs succédanés n'avaient pas été frappés non plus, mais les rations actuelles sont suffisantes.

Avec nos 250 gr. de pâtes, notre ration est réduite de 150 gr. sur celle de 1941. Mais nous touchons 150 gr. de sucre de plus qu'il y a 23 ans, 500 gr. de maïs; 150 gr. de farine; 100 gr. d'orge et d'avoine; 180 gr. de légumineuses; 250 gr. de beurre, graisse et huile; 150 gr. de fromage de plus que nos prédécesseurs.

La ration de graisse a été d'ailleurs augmentée en janvier 1942, portant à 800 gr. l'attribution. On voit donc que la situation alimentaire du pays est encore très satisfaisante. Mais cette constatation ne dispense personne d'user avec modération des biens de consommation et de favoriser la culture indigène.

G. B.

LA SEMAINE EN SUISSE

CENTRALISATION ET MATIERES SCOLAIRES

Tandis que le Congrès pédagogique et le Congrès sur l'éducation nationale se tiennent en Suisse, revenons au problème soulevé par le «postulat» Dietsch, déposé au Conseil national et dont il est bon de reproduire les termes exacts. Il est ainsi conçu:

«Le Conseil fédéral est invité à faire rapport aux conseils législatifs sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'encourager l'instruction et l'éducation civiques: a) en développant, à tous les degrés, l'enseignement obligatoire sur la connaissance de la Constitution et les bases de la vie nationale; b) en introduisant à titre général un programme des écoles moyennes et supérieures des leçons consacrées à des souvenirs patriotiques et à la formation d'un esprit national et démocratique; c) en facilitant, pendant les loisirs ou les vacances, les échanges intellectuels entre Confédérés et la coopération nationale.»

(Lire la suite en page 2)

POUR MIEUX NOUS COMPRENDRE

LES LETTRES SUISSES ALEMANNIQUES Vins du cru

Sous ce titre, je comprends les auteurs en dialecte, qui ne cessent d'occuper une place dans la littérature de Suisse allemande. A ce propos, il m'a semblé utile de consulter un ancêtre de bon sens, qui fut de sa terre mieux que personne, mais ne consentit jamais à écrire en patois. Dans l'admirable recueil de ses lettres, choisies et commentées par M. Max Nussberger, je découvre les lignes suivantes, adressées par Gottfried Keller à Théodore Storm, lequel venait de lui envoyer une nouvelle portant la véritable marque du Schleswig:

«...Pour en revenir à cette vieille langue de votre Renate, je ne tairai pas qu'à ce sujet d'anciens scrupules de principe me soient revenus à l'esprit. Il est arrivé à tous, ou peu s'en faut, de produire ainsi, dans le style des derniers siècles, et jusqu'en celui du XVIIe, toute espèce de petites pièces curieuses, par volumes entiers ou brefs épisodes. En songeant à ces divers dialectes de tribus, dont on use en virtuose ou en gâte-métier — depuis les Reuter, les Groth, les Hebel, jusqu'aux maîtres en fadeurs et nasillements de Bavière, — en faisant abstraction du droit dont ils se réclament et du public qu'ils édifient, je ne puis me retenir de trouver barbare qu'à tout moment la véritable langue de la nation soit ainsi abandonnée, ou transgressée en tous les sens. De telle façon que le peuple dans son ensemble en est réduit à ne point comprendre ceci ou cela, et que son esprit s'égare un peu, tandis qu'aux étrangers il faut toute l'expérience d'un philologue pour se tirer des trop nombreux obstacles.»

Il est certain que la langue nationale y gagne en abondance, quand les clans et provinces, cultivent et préservent leurs idiomes; mais je crois qu'on en devrait laisser l'exercice aux mauvaises têtes, qui ne peuvent autrement parler soi-même à la maison tous les dialectes possibles, mais n'écrivent que dans une langue, celle de tous, quand une fois on a pris parti pour elle. J'en juge de même pour toutes les façons «rococo» et le style «vieilles chroniques». Il s'offre à moi, dans l'âme de la grande langue vivante, une plus solide unité, un plus bel équilibre dans la marche et l'allure... j'y vois la matière destinée aux formes durables, qui contiennent beaucoup.

Mais il se peut aussi que tout cela ne soit qu'une lubie, et que j'aie ouvert en vain une feuille de papier. Dans tous les cas, cela ne se rapporte pas directement à votre Renate, que je ne voudrais pas autre qu'elle est. Il n'est pas inutile d'ajouter un commentaire à ces réflexions. Certes, parmi les conteurs et poètes en dialecte, nous avons en Suisse autant de gâte-métier que de virtuoses. Les amateurs du genre facile ne manquent pas, ni les joyeux marchands de heimatkunst, ni les détaillants en croquis pittoresques du village et de la vallée, ni les gens persuadés qu'une «bonne lecture» dans le style de chez nous est un article de première nécessité. Laissons-les à leur modeste plaisir. Ils n'ont pas plus de prétention, par ailleurs, que les faiseurs de «vaudoiseries».

Ce qu'on va dire ne se rapporte qu'à deux virtuoses du dialecte, parmi les cinq ou six qui honorent à cette heure nos lettres. Quand Meinrad Lienert écrivit son *Nachtbubelied*, par exemple — qui est le cycle des galants nocturnes, au pays de Schwytz, — il est certain qu'un Bâlois n'en saurait comprendre exactement tous les vers sans feuilleter le mince lexique à la fin du volume (1). Le peuple suisse allemand a plusieurs régions en est bel et bien éduité à ne pas comprendre ceci ou cela. Et quand le romancier Rodolphe de Tavel fait séjourner son lecteur dans cinq ou six propriétés de patriotes bernois, au XVIIIe, le transporte au milieu des compagnons de Nikolaus Manuel, aux premiers jours de la Réforme — *Guelti Gschpane*, — le ramène soudain aux années 1860-70, dans le calme atmosphère du Lindhof et de l'Ulmehof, parmi des officiers en retraite du service de Naples — *Veteranozeit*, — je suis convaincu que tels Zurichois, sans cesser de prendre un immense plaisir à ces conversations et allusions locales, laisseront passer comme moi une foule de mots que chez eux l'on n'entend ni dans la rue, ni à l'école primaire, ni dans les meilleures familles. Car tout cela n'est destiné qu'à un seul canton, à ceux qui ont foulé les mêmes chemins plus étroitement encore: à ceux qui se rappellent les habitudes d'un district, d'un quartier de ville, ou l'accent d'une caste; et aux quelques-uns, Confédérés de tous cantons ou étrangers curieux d'idiotismes, qui se plaisent à deviner, à transposer tant bien que mal une vieille âme régionale.

«Le fait, dit Gottfried Keller, toute l'expérience du philologue pour se tirer des trop nombreux obstacles. C'est peut-être, trop dire alors qu'il s'agit des quelques Romands qui nous sommes, lecteurs de dialectes allemands. Il suffit d'un peu de flair. Pour discerner les plantes curieuses, on n'a pas besoin d'avoir pris un diplôme en»

botanique. Je feuillette Lienert; je tombe sur cette invitation à la danse rustique: *Chum, mer wend eis gärlert!* dit le gars à la fille: «Viens, nous allons en tourner une de par ici!» Cela fait exactement six mots au lieu d'un. Et j'ai supprimé, en traduisant, tout l'arome alpestre de *gärlert*. Lisez la strophe suivante: *Wani mit dr bödele Gampeld de ganz Schwyz,*

c'est-à-dire: «Quand je danse avec toi, toute la Suisse gambille avec nous. Pas tout à fait: car *bödele*, c'est danser en frappant du talon, sur un plancher de sapin; et *gampeld*, à ma connaissance, cela ne se peut faire sans de fortes chaussures. De pareilles découvertes, vous en ferez dans chaque poésie, dans toutes les strophes de Meinrad Lienert. Cueillez ces mots tout frais — comme la vache le donne, si j'ose dire, — et qui n'ont pas servi en littérature; dont plusieurs, sans doute, imprimés pour la première fois, semblent tout étonnés de l'être, et dont on ne se demanderait jamais s'ils sont licites, s'ils viennent d'être inventés, s'ils ont quelque chance de survivre: tel est le plaisir du lecteur d'un ouvrage en dialecte. Et à propos de Lienert, il faudrait parler de mille images trouvées sur place, d'Iberg à Einsiedeln, mais cela nous mènerait trop loin.

Passons au *bärnerdütsch*: ouvrons un hasard un des derniers romans de Tavel. Qu'ont-ils donc fait, ce major Doxat et ce capitaine Rhagor, depuis dix ans qu'ils ont quitté l'armée des Deux-Siciles? Ils ont fumé des pipes, chaque soir, dans l'allée de tilleuls, en se remémorant Gaëta et le golfe divin. Mais quelle impression plus immédiate et plus plaisante vous en aurez, lisant que *«di beiden hei willeh blaset, ou mieux encore, «vertübaket di nächtliche Lindepoesie!»* Quel néant de vivre, dans ces *willeh* et ce *vertübaket*... A vrai dire, ils ont aussi repris leur grade dans l'armée fédérale, surveillé des inspections de l'arme et de l'équipement entre Burgdorf et Langenthal. C'est bien quelque chose, mais cela ne remplit pas la semaine. Essayez de trouver en haut-allemand ou en français l'équivalent de cette pauvre activité: ils ont *gmitürlät*. Essayez donc de narre dans notre langue les petits ennuis de deux familles pas très fortunées (des terres, et la pension du roi de Naples, plus quelques rentes), qui se paient un équipage et un cocher à frais communs; et de nous conter sans laisser oublier un instant que les choses se passent autour de Neuchâtel ou de Lausanne, il y a exactement 60 ou 65 ans; et bien entendu, sans pécher trop contre le français de France. Impossible, vous dis-je, impossible. Je sais des circonstances où vos personnages se devront exprimer comme dans les livres de partout ailleurs; dussiez-vous, à grand effort, selon la recette bien connue, calquer toutes vos phrases sur les courbes de nos collines, et faire de la poésie avec de l'anti-pot-tique.

Tavel met en oeuvre la puissance du bernois au profit des Bernois et de ceux pour qui Berne est le centre d'un monde. Nous, quand nous écrivons — à moins d'être, des gâte-métier, des amateurs, des amuseurs, — c'est pour tous ceux-là qui nous voudront lire, jusqu'aux frontières, de la langue. Le familier, le familial, force nous est de l'user avec une extrême prudence. Et jamais nous ne pouvons, et jamais nous ne devons oublier ceux qui vivent à trois cents lieues de nous; dont le familier et le familial n'ont que faire avec le nôtre.

Tandis que pour Tavel et Lienert, Berlin, Dresde ou Munich n'existent pas, ou, si ces capitales existent, il s'y trouve en plus grand nombre que chez nous des curieux de produits bien locaux, des collectionneurs de verbes qui sentent le terroir, des chercheurs de pimpantes rusticités, de lourdes précieuses et d'innombrables diminutifs. Tavel et Lienert — comme Simon Gfeller, Joseph Reinhart, etc. — ont leur famille, leur tribu, quelque, amis du dehors. Ils ne pensent pas au grand public. Ce qui leur donne un singulier pouvoir et une spontanéité inimitable. Figurez-vous un Neuchâtelais ou un Valaisan qui ne songerait pas à se demander si la fondue, la raclette sont pesantes à l'estomac d'un invité. Tavel et Lienert sont assez pareils à cet homme. Ecrivant dans leur dialecte respectif, ils sont en dehors de nos soucis. Ils n'ont jamais à choisir entre de certaines élégances et la toute proche, l'autocritique, la palpable vérité. Heureux, trois fois heureux!

Mais au moment où je les envie — sans regretter sérieusement, d'ailleurs que nos patois soient défunts — me revient à l'esprit la conclusion de Gottfried Keller: «Il s'offre à moi, dans l'âme de la grande langue vivante, une plus solide unité, un plus bel équilibre dans la marche et l'allure... J'y vois la matière destinée aux formes durables, qui contiennent beaucoup.» Je songe que les poésies schwytoises de Lienert contiennent surtout un rafraîchissant optimisme, que l'âme morte semble assez étrangère à ce poète, que son enfance d'Einsiedeln tient toute dans un souvenir de cloches, de clarinettes, de Noël, de foires, d'accordéon. J'observe que parmi les personnages de Tavel, il n'est pas de monstres, ni trop d'existences désemparées, que ses histoires se terminent

pour l'ordinaire assez bien. Leur monde à tous deux est en somme confortable; la Providence n'est pas lointaine, et les chères, montagnes, non plus. Tout cela se laisse traduire au moyen du dialecte.

Mais pour exprimer notre drame tout entier, celui de la chair et de l'âme, les horreurs de la mémoire, les vertiges de la pensée, peut-être faut-il que le poète fasse usage d'une langue plus répandue, entre les hommes, plus laborieusement formée que le frais idiome d'un seul canton? Si Ramuz usait de termes vaudois, et non du style Ramuz, pour nous dire l'éroulement du glacier ou la fin du monde, que dirions-nous, je vous le demande? Dans les *Guelti Gschpane*, Tavel nous peint un pillage d'église. Rien de plus animé ni de plus atroce. Mais au milieu de cette barbarie, résonnent pour nous des mots et plaisamment évoquent, qu'on se prend à pleurer de rire en plein effroi. L'auteur l'a-t-il voulu? N'a-t-il pu autrement? Je l'ignore, et je ne sais pas ce qu'un Bernois éprouve à cette lecture. M. de Tavel nous écrit que dans son prochain roman il mènera ses lecteurs jusqu'en enfer. J'ai bien peur de rire encore au plus mauvais moment. Peu importe, car nous aurons de nouveau tant de plaisir.

«Je ne voudrais pas votre ouvrage autre qu'il est», ajoute Keller en s'adressant à Storm. Nous ne voudrions pas Tavel ni Lienert autres qu'ils sont. Ils n'ont rien écrit en allemand qui vaille leurs œuvres en dialecte. Mais cela n'empêche pas qu'on se pose chaque fois, et qu'on doive se poser, en art littéraire, la question des limites du dialecte. Certains vins du cru sont, comme on sait, bons surtout à consommer sur place.

Charly Clerc.

LE PASSE VIVANT

VEILLES COUTUMES DE CHEZ NOUS

Tout le monde connaît les merveilles destinées de ce petit peuple pastoral, qui, confiné dans les vallons sauvages des quatre cantons, a réussi à chasser de ses frontières un oppresseur insolent, et jouti déjà de plusieurs plus de cinq siècles d'une liberté qu'il a conquise au prix d'efforts inouïs.

Le souvenir des combats qui rendirent aux Suisses leur indépendance naturelle vit encore dans tous les cœurs et chaque année la jeunesse visite avec enthousiasme le sol où le sang de ses ancêtres a coulé et toute la population rend grâce à Dieu de la protection qu'il a accordée à ces heureux contrées.

Parmi ces fêtes patriotiques, nous citerons de préférence l'anniversaire de la bataille de Sempach, dont le succès fut déterminé par le courage dévoué d'Arnold de Winkelried. Ce fut le 9 juillet 1386 que quarante confédérés opposèrent une vaillante résistance aux troupes régulières du Duc Léopold d'Autriche; déjà ils avaient perdu soixante valeureux combattants; le découragement commençait à se répandre de rang en rang; tout à coup une voix forte fit entendre ces paroles: «Mes amis, je vais frayer un chemin à la liberté; prenez soin de ma femme et de mes enfants. Ce fut la voix de Winkelried et au même instant on vit prendre entre ses deux bras autant de lances ennemies qu'il put en saisir et rompre en mourant les colonnes des Autrichiens, qui esquivèrent une défaite complète.

Le retour de cette mémorable journée réunit tous les ans, à Sempach, une immense population des petits cantons et quelquefois de contrées plus éloignées. L'église de l'endroit est ornée ce jour-là comme pour les principales solennités de la religion. Des étudiants de Lucerne et d'Argovie arrivent en corps et ceux que la nature a doués du talent de bien parler prononcent en plein champ des discours qui renouellent le feu sacré de l'amour de la patrie, recommandant l'union.

Ce qui a puissamment contribué à perpétuer en Suisse l'esprit public, c'est l'usage du jeu de l'arquebuse, établi depuis des siècles dans tous les cantons. Il ne se passe pas d'été sans que les amateurs de cet exercice se rassemblent plusieurs fois dans les villes les plus considérables, pour se livrer au plaisir de tirer à la cible. Chaque société locale de chevaliers de l'arquebuse a son comité d'administration, chargé de faire connaître, par circulaire, aux sociétés étrangères le jour et le point de réunion de sa fête annuelle, et d'inviter au concours pour les prix les honorables tireurs et arbalétriers des autres cantons.

L'heureuse influence qu'eurent, après la restauration, les nouveaux rapports opérés par ces réunions entre les citoyens des différentes républiques fédérées, jusque dans les affaires du gouvernement, fut trop sensible pour que l'on n'ait point cherché à donner aux sociétés des chevaliers de l'arquebuse une plus haute importance et une plus grande extension. C'est ainsi que se forma, en 1824, l'association centrale des tireurs de la Confédération. Elle célébra son premier concours à Aarau, ville éminemment libérale, foyer de lumière et de civilisation.

On se fait difficilement une idée

de l'harmonie et de la franche cordialité qui présidaient aux divers préparatifs de cette intéressante circonstance. L'arrivée de chaque députation des sociétés cantonales fut saluée par des coups de canon et par des sérénades. Les mêmes honneurs furent rendus aux membres qui parlaient en corps. On distinguait les diverses sections par les armes peintes sur la bannière dont elles se faisaient précéder.

P. J.

de l'harmonie et de la franche cordialité qui présidaient aux divers préparatifs de cette intéressante circonstance. L'arrivée de chaque députation des sociétés cantonales fut saluée par des coups de canon et par des sérénades. Les mêmes honneurs furent rendus aux membres qui parlaient en corps. On distinguait les diverses sections par les armes peintes sur la bannière dont elles se faisaient précéder.

On aime, en général, dans ce pays, les jeux qui développent l'adresse et la force du corps. On y rencontre, entre autres, une coutume qui présente beaucoup d'analogie avec celle des boxeurs en Angleterre, et qui consiste dans une lutte entre deux individus, dont l'un cherche à renverser l'autre sur le dos et à le contenir dans cette situation jusqu'à ce qu'il avoue la victoire de son adversaire. Le triomphe n'appartient pas toujours au plus fort; il n'est pas rare au contraire que le plus faible l'emporte sur son agilité et les athlètes les plus redoutables. La lutte est l'amusement favori des paysans qui demeurent sur les Alpes du canton de Berne et dans la vallée lucernoise d'Entlebuch.

Tout lutteur arrive sous l'escorte de ses amis, qui le conduisent attaché à de lourdes chaînes en fer. Au moment de son entrée en scène, il porte un habillement complet de laine naturelle; et un arbré, arraché avec ses racines figure sur l'une de ses épaules. Des musiciens marchent à la tête du cortège, après lequel viennent des moutons et des boeufs qui sont destinés aux vainqueurs. Un superbe taureau, couronné de fleurs et orné de rubans en soie, est mis en réserve pour celui qui gagnera le principal prix.

Il y a quelques années, un vétéral à cheveux blancs obtint, dans une de ces luttes, le premier prix. Il était de taille moyenne; mais la structure de ses membres et l'assurance de ses mouvements annonçaient une force prodigieuse. Il paraissait lui-même étonné de sa supériorité sur cette jeunesse vigoureuse et brillante qui l'environnait. Il fita sèverement des hommes qu'on aurait pris pour ses fils ou ses petits-fils, et les somma de s'engager avec lui. Un morne silence régnait dans les rangs; tout-à-coup un cri de triomphe ananime mit fin à cette scène bizarre. Le grand prix fut solennellement adjugé, et des farces de foie contèrent sur les joues du vieux père lorsqu'il vint détacher son taureau de l'arbre.

Dans le pays d'Appenzell, on préfère l'exercice du jet de pierre à toute autre jeu. Les hommes et les jeunes garçons s'étaient à lancer une grosse pierre qui ne pèse pas moins d'un quintal. Ils la posent sur la main droite, qui leur sert de front-de, et, après un petit élan, ils la jettent de tous leurs efforts en droite ligne devant eux. La règle du jeu consiste à soulever avec rapidité ce fragment de rocher sur l'une des épaules, et à le laisser ensuite adroitement glisser dans la cavité de la main. La distance à laquelle s'arrête la pierre est soigneusement mesurée et notée sur un tableau. Celui qui l'a jetée plus loin gagne le pari, qui s'engage en général pour une petite somme d'argent.

Quelques-uns des usages que nous avons cités s'expliquent par le besoin qu'éprouvent les Suisses de donner essor à l'esprit d'indépendance qui les anime, et par une vénération religieuse qu'ils ont pour tout ce qui leur rappelle les exploits de leurs ancêtres.

En 1808, les Suisses eurent l'heureuse idée de célébrer la fête de leur indépendance de cinq siècles. L'effluence des étrangers sur la plaine d'Unterseen et d'Interlaken, entre les lacs de Thun et de Brienz, était au moins de quarant mille personnes.

Les jeux de la lutte et du jet de pierre eurent lieu avec une admirable perfection. Des évolutions militaires, d'après les règles de la stratégie du Moyen-Age, furent exécutées par des paysans revêtus du costume des petits cantons du quatorzième siècle, et armés de lances et de cimettes. Ils représentèrent par leurs manœuvres les moments les plus importants des combats qui avaient illustré les annales de la patrie. Les récits de la conjuration de Grütli et des journées de Morgarten, de Lampen, de Naefels, étaient dans toutes les bouches.

Les étrangers, autant que les Suisses eux-mêmes, passèrent les trois jours que dura cette fête de famille dans un état d'exaltation poétique dont le charme ne peut être rendu par aucune expression. Ces reflets d'une histoire si riche en modèles d'héroïsme et de dévouement; les beautés d'une nature aussi gigantesque, les paysannes de Brienz qui répétaient le soir en chœur les chansons composées par un des meilleurs poètes du pays; les magiques impressions qu'on éprouve lorsque les pères font retentir au loin les airs mélancoliques du *«Ranz des vaches»*; ces glorieux dorts par les rayons du soleil; en un mot, toutes les images dont se compose l'ensemble de cette fête que j'ai vue, sont trop variées pour qu'il soit possible de les resserrer dans le cadre étroit d'un simple tableau de genre.

P. J.

NOUVELLES DE SUISSE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERET NATIONAL

Berne, 3 avril - L'arrêté du Conseil fédéral et l'Ordonnance du Département fédéral de l'Economie publique du 31 mars, règlent à nouveau l'affectation de la main d'œuvre aux travaux de construction d'intérêt national qui comprennent en particulier les travaux d'amélioration foncière, destinés à augmenter la production des denrées alimentaires.

Si le marché du travail ne fournit pas en suffisance, la main d'œuvre nécessaire à ces travaux, on pourra faire appel au service obligatoire du travail.

Les travailleurs occupés à ces ouvrages, ne doivent pas abandonner leur emploi sans autorisation spéciale de l'Office compétent, préposé à l'affectation d'un emploi dans les régions éloignées, et principalement dans les villages de montagnes, la nouvelle réglementation implique divers avantages. Elle accorde des allocations de transfert aux travailleurs soutiens de famille et leur assure une compensation pour la perte de gain et le surcroît de dépenses occasionné par leur séjour loin de leur famille.

Les allocations de transfert sont plus élevées que celles touchées par l'Ordonnance de l'an dernier. L'Office de guerre pour l'industrie et le Travail règle plusieurs détails sur les conditions du travail et exerce une surveillance à cet égard.

ECHANGES COMMERCIAUX ET REGLEMENTS DES PAIEMENTS ENTRE LA SUISSE ET LA TURQUIE

Berne, 8 avril - Des négociations économiques ont eu lieu dernièrement à Ankara entre les Délégués suisses et turques.

Elles ont abouti à la signature d'un accord concernant les échanges commerciaux, entre les deux pays, ainsi que de trois Protocoles additionnels.

Conformément au nouvel accord, les échanges et le paiement des marchandises entre la Suisse et la Turquie qui n'étaient plus réglementés bilatéralement depuis le 1er août 1941 vont s'effectuer par voie de compensation privée ou en devises libres, à la convenance du pays vendeur.

Le Service de la dette extérieure en Suisse sera repris, dès la mise en vigueur du nouvel accord, au moyen de l'importation en Suisse de marchandises turques, spécialement désignées.

OCCASIONS DE TRAVAIL ET TOURISME

Berne, 3 avril - La Fédération suisse du tourisme publie sous ce titre, son rapport de gestion pour 1941.

Il ressort de ce rapport que la politique touristique suisse lutte contre des difficultés extrêmes en ce qui concerne le secteur étranger.

La Fédération s'efforce de maintenir les relations encore existantes. Pour cette raison, elle a derechef, depuis l'an dernier songé à participer aux négociations économiques entre la Suisse et d'autres états.

Il est apparu, à cette occasion que la question des devises même réglementées, ne garantit pas l'entrée de touristes étrangers en Suisse. Elle dépend uniquement des autorisations de sortie ou de transit des pays intéressés.

Les négociations avec l'Allemagne ont abouti, en juin 1941, à l'accord du 9 août sur le trafic de compensation germano-suisse valable jusqu'à fin 1942. La nouvelle réglementation s'étend également à certains pays occupés et en particulier l'Alsace-Lorraine et le Luxembourg. Le montant mensuel, porté au compte tourisme, resté fixé à un million et demi de frs.

L'accord italo-suisse, réglant le trafic touristique, a été prolongé automatiquement jusqu'au 30 juin 1942.

Des négociations économiques ont également été entamées avec la Hongrie et la Croatie.

En ce qui concerne le tourisme indigène, le rapport relève les difficultés qui, pour l'hôtellerie, résultent de l'économie de guerre.

La Fédération a adressé aux autorités fédérales une requête insistante sur la nécessité de créer des occasions de travail en matière de tourisme. Elle demande que les travaux destinés à améliorer l'exploitation hôtelière, soient subventionnés, que nos stations thermales soient modernisées et organisées de telle sorte qu'elles puissent être mises à la disposition des classes peu fortunées.

Il s'agit en outre d'améliorer les routes, d'encourager les entreprises de chemins de fer et de navigation.

Les conditions du tourisme ne présentent actuellement, aucun signe d'amélioration. Les conséquences de la guerre ne sont nulles part aussi néfastes que dans le domaine touristique.

LE LABORATOIRE SUISSE DE RECHERCHES HORLOGERES A NEUCHÂTEL

Berne, 8 avril - Cette nouvelle institution scientifique est devenue actuellement indispensable car il importe que la science collabore étroitement avec l'industrie pour maintenir la qualité de l'horlogerie suisse à un niveau aussi élevé que possible.

Le but principal du laboratoire est d'effectuer des recherches susceptibles d'application pratique, en vue d'apporter à la disposition des intéressés une documentation scientifique aussi étendue que possible.

Cela est rendu effectif grâce à un travail de collaboration avec l'Institut de Physique de Neuchâtel, partageant les mêmes locaux.

Le laboratoire se préoccupe aussi de problèmes d'intérêt général, concernant l'influence de divers facteurs physiques sur la marche des montres et l'établissement de jauges expérimentales destinées à vérifier le calibre des pivots en poussant la précision jusqu'au millième de millimètre.

Le laboratoire se préoccupe également de l'étude de la récupération et des matières de remplacement.

LA NOUVELLE CARTE DE CHAUSURES

Berne, 8 avril - L'Office de guerre pour l'industrie et le Travail communique qu'à la date du 1er mai prochain une nouvelle carte de chaussures sera délivrée.

Les 10 coupons de 5 points chacun

ont cette carte sera munie 8 coupons, soit 40 points, seront immédiatement mis à la libre disposition des consommateurs.

La durée de validité de la carte actuelle, la carte verte, délivrée en mai 1941, sera prolongée jusqu'au 30 juin prochain.

Seront donc valables du 1er mai au 30 juin, les coupons A à R de la carte actuelle, ainsi que les 8 coupons de la nouvelle carte.

LES CARTES DE COMBUSTIBLES

Berne, 8 avril - Une ordonnance de l'Office de guerre pour l'industrie et le Travail annonce que les cartes d'attribution délivrées par les Offices de combustibles pour le rationnement de 1941/1942, ne confèrent le droit de livrer ou d'acquiescer du charbon pour les usages domestiques ou artisanaux que jusqu'au 13 avril 1942.

Les quantités doivent passer, le 10 avril de délivrer des cartes d'attribution au compte du rationnement de l'année 1941/1942.

PREVISIONS DU TEMPS A L'USAGE DES AGRICULTEURS

Berne, 9 avril - Le Comité suisse des Paysans, avec l'autorisation du Commandement de l'armée, fait savoir que la Station de Météorologie de Zurich communiquera les prévisions du temps, à l'usage des agriculteurs, par l'intermédiaire de la radiodiffusion, à partir d'aujourd'hui.

LA PEINE D'EMPRISONNEMENT POUR CERTAINES INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS DE L'ECONOMIE DE GUERRE

Berne, 9 avril - Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui de modifier l'arrêté fédéral sur la création de la Commission pénale du Département fédéral de l'Economie publique.

Le Conseil fédéral a constaté que les infractions aux dispositions de l'Economie de guerre, et en particulier les opérations du marché noir deviennent de plus en plus nombreuses. Or l'amende, même élevée, n'est pas suffisamment efficace. C'est pourquoi le Conseil fédéral a jugé qu'une peine d'emprisonnement sera nécessaire dans bien des cas.

LES RECETTES DOUANIERES DE LA CONFEDERATION POUR LE 1er TRIMESTRE 1942

Berne, 9 avril - Les recettes douanières de la Confédération pour le 1er trimestre de 1942 s'élevaient à près de 35 millions.

Elles ont diminué de 6 millions par rapport au premier trimestre de 1941.

LE CANAL DU RHONE-AU-RHIN

Berne, 9 avril - Le Conseil fédéral a décidé de porter de 2.000 à 15.000 frs. la subvention annuelle qu'il versera pour 1942-43-44 à la Sté Suisse pour la navigation du Rhône au Rhin.

A LA REGIE DES ALCOOLS

Berne, 9 avril - Le budget de la Régie des Alcools du 1er juillet au 30 juin 43 accusera un excédent de recettes de 6.840.000 frs.

NOS RELATIONS POSTALES AVEC L'ETRANGER

Berne, 10 avril - La direction des P.T.T. communique que le service des colis postaux avec la Suède et la Finlande est dès maintenant rétabli.

De même, les colis postaux à destination de la Norvège peuvent de nouveau être acheminés via «Stavsig» (Suède). Les conditions d'expédition sont les mêmes qu'avant l'interruption du service à la mi-mars.

Par contre, le service des envois de Messageries-avion, à destination des pays précités et du Danemark demeure suspendu.

UN DON AU CANTON D'UNTERWALD

Bâle-ville, 10 avril - A l'occasion du 650e anniversaire de la Confédération, le canton de Bâle-ville avait fait don au canton de Schwytz des garnitures pour le portail du musée des archives, ainsi qu'un autre don au canton d'Uri. Quant au canton d'Unterwald il avait décidé de lui offrir une copie des armoiries cantonales badoises de 1514 et 1515.

Celles-ci furent remises à Stans et à Sarnen par une délégation du gouvernement badois.

UNE EXPOSITION D'ART SUISSE A MONTE-CARLO

Berne, 10 avril - Une exposition comprenant des dessins, des aquarelles, des peintures, des livres et des photos provenant de Suisse, s'est ouverte à Monte-Carlo sous les auspices du gouvernement de la principauté de Monaco et du Conseil de notre pays.

Le représentant du gouvernement monégasque remercia la Suisse de l'hospitalité qu'elle offrit aux enfants de Monaco exprimant l'espoir que notre pays pourra être épargné à l'avenir encore par la guerre afin d'être à même de se vouer entièrement à sa mission humanitaire.

A PROPOS DE L'AGRICULTURE

Berne, 10 avril - L'Office de guerre pour l'alimentation publie un communiqué disant que le moment est venu de replanter les plantons de légumes.

L'Office rappelle à tous les planteurs qu'il existe dans tout le pays de nombreuses exploitations contrôlées par l'état pour la culture des plantons de légumes et qui sont à même de satisfaire toutes les demandes de plantons.

Ces plantons soutiendront efficacement les mesures prises par les autorités pour assurer l'emploi national des semences, en achetant des plantons à la place des semences.

LA NOUVELLE RATION D'OEUF

Berne, 11 avril - La ration d'oeufs, qui nous est allouée mensuellement est élevée pour ce mois d'avril à six oeufs par tête de consommateur, au lieu de quatre.

tant qu'on attendait. C'est pourquoi on a décidé d'élargir la consommation. Mais dès que la production baissera, cet avantage momentané sera compensé par des restrictions nouvelles.

L'AGRANDISSEMENT DE L'AEROPORT DE BALE

Bâle, 11 avril - Bâle est depuis de nombreuses années soucieuse de développer son aéroport, celui de Sternfeld étant insuffisant.

Dès avant l'ouverture des hostilités, il était prévu que le nouveau champ d'aviation serait établi dans la région d'Allschwil. Il était nécessaire, pour cela, d'utiliser certaines parcelles de terrain situées sur le territoire alsacien. Des négociations avaient été engagées à ce propos avec la France.

Bien entendu, la guerre et le transfert de souveraineté territoriale ont interrompu ces pourparlers.

C'est pourquoi les autorités badoises se retournent vers un autre projet: celui du Harz.

Le quart de la forêt du Harz, au bord du Rhin, devra être sacrifié. Les discussions nécessaires sont en cours entre les deux demi-cantons intéressés, celui de Bâle-Ville et celui de Bâle-Campagne.

LE PREMIER CONGRES UNIVERSITAIRE SUISSE

Berne, 11 avril - Le premier congrès universitaire suisse s'est ouvert à Lugano, cet après-midi.

Participent aux travaux, les recteurs des Universités de Bâle, de Berne, de Fribourg et de Neuchâtel, nombre de professeurs, le Président du Grand Conseil tessinois, le maire de la ville de Lugano, un grand nombre de personnalités et un groupe important d'étudiants.

Me. Lepori a salué les autorités suisses au nom du Congrès.

Le Professeur Lorenz fit une conférence sur le nouvel ordre économique en Suisse. Le Professeur Borel, de Genève parla de la Suisse de ce jour.

AU PARTI RADICAL-DEMOCRATIQUE

Berne, 11 avril - Le Comité central du parti radical-démocratique de Berne a présenté un projet d'entente au sein de la communauté tendant à présenter une liste commune pour les élections au Conseil d'Etat.

Les délégués, réunis dans l'après-midi, prirent une décision dans le même sens.

SOUS LES AUSPICES DE LA N.S.H.: LE PREMIER CONGRES SUISSE POUR L'EDUCATION

Berne, 12 Avril - Le premier congrès suisse pour l'éducation, organisé par la N.S.H. s'est tenu à Aarau sous la présidence du Professeur Calgari, de Locarno.

Assistaient à ces débats, les représentants des autorités ecclésiastiques, du corps universitaire, du corps enseignant de l'industrie et de différents groupes économiques.

Le Dr. Hoper, de Berne montra que les soutiens de l'éducation nationale doivent être la famille, l'Eglise, l'Etat, l'école et les communautés populaires.

Les divers rapporteurs soulignèrent que notre état démocratique doit donner une large part à l'éducation civique, dans la maison familiale d'abord et se poursuivre ensuite à l'école, dans l'armée dans les organisations de jeunesse, etc.

Un débat s'instaura sur les principes moraux et religieux de notre éducation.

Le Professeur Brunner, Recteur de l'Université de Zurich, soutint que l'Eglise, par sa mission, en s'inclinant vers un véritable esprit d'humanité, devrait en constituer les fondements. C'est la foi chrétienne qui crée la force animatrice.

Monsieur Besson, Evêque de Fribourg, de Genève et de Lausanne montra que l'éducation nationale doit être basée sur un espoir, notre patriotisme national. L'éducation nationale a permis la paix religieuse au sein du pays. Il ne doit pas y avoir de procès entre protestants et catholiques.

Une résolution fut adoptée demandant à toutes les forces vives du pays, s'occupant de l'éducation nationale, de se grouper afin d'intensifier ce mouvement.

Un centre d'action a été créé, qui tendra à instaurer l'esprit de fidélité patriotique dans toutes les communes du pays.

A LA N.S.H.

Berne, 12 avril - Les délégués de la N.S.H. ont décidé de tenir à Lucerne, les 30 et 31 mai, une assemblée.

L'objet à l'ordre du jour serait l'approvisionnement du pays en électricité et la construction de nouvelles usines d'énergie électrique.

L'Assemblée envisage également d'examiner la question de la protection de la famille et de l'assurance-vieillesse, sans considération politique de partis et de toute autre considération de ce genre.

AU PARTI SOCIALISTE

Berne, 12 février - Le groupe socialiste de l'Assemblée fédérale s'est réuni à Berne, sous la présidence de M. Grimm, Conseiller national, afin d'examiner le programme fédéral de la création d'occasions de travail.

Le groupe accorde à ce programme la même importance qu'au Plan Wahlen et se prononce avec énergie pour le populariser dans tout le pays.

LE CONGRES UNIVERSITAIRE SUISSE

Lugano, 13 avril - Les travaux du premier Congrès universitaire suisse se sont terminés lundi par une conférence du Professeur Calgari, Directeur de l'Ecole Normale de Locarno.

DERNIERES NOUVELLES

LE RAPPORT DE GESTION DU DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, 15 avril: Chaque année, après les fêtes de Pâques, les différents Départements fédéraux, présentent au Gouvernement leur rapport de gestion sur l'exercice écoulé, à l'intention des Chambres qui en prennent connaissance et en délibèrent dans leur session ordinaire de juin.

C'est ainsi que la semaine dernière, le Département politique et celui de Justice et Police ont fait approuver leurs rapports par le Conseil fédéral.

Les considérations du Département politique sont plus développées que de coutume, les faits relevés plus nombreux aussi. La cause en est aux événements qui ont obligé nos autorités à développer singulièrement notre service diplomatique.

Le mémoire précise que la Suisse est chargée maintenant, du fait de la guerre, de représenter les intérêts de 21 pays étrangers. Et l'on peut dire que le travail de certaines de nos Légations s'en est trouvé déchargé.

Le même rapport mentionne les répercussions directes de la guerre sur les différents colonies que constituent nos compatriotes établis à l'étranger.

En 1941, les bombardements du territoire britannique ont causé la mort de cinq ressortissants suisses, tandis que trois étaient blessés. (Relevons à ce propos, que le chiffre est le même que l'année précédente).

Dans les autres zones de guerre, il y eut peu de dommages corporels. En revanche, en Extrême-Orient en particulier, nos Colonies ont été éprouvées matériellement. Nos représentants diplomatiques se sont efforcés soit par une aide directe, soit par une intervention auprès des pays en guerre, d'adoucir le sort de nos compatriotes.

DECES D'UN DIPLOMATE SUISSE DE TALENT

Berne, 15 avril: A ce propos, il convient de rappeler les efforts déployés par notre Ministre auprès du gouvernement yougoslave, M. Paul Von Steiger, tandis que la guerre faisait rage dans les Balkans.

Après la dissolution de la Yougoslavie, M. Steiger était rentré au pays, mais il se voyait, peu après, confier la Direction du Service des Intérêts étrangers auprès de notre Légation de Berlin. Malheureusement, au début de la semaine dernière, la triste nouvelle de son décès dans la capitale allemande, nous parvint.

Von Steiger diplomate de talent était depuis 25 ans au service de la Confédération. Il mourrait à l'âge de 53 ans, des suites d'une courte maladie. C'est une perte sensible pour la diplomatie suisse.

DEMARCHES POUR LA REALISATION DU CANAL DE RHONE AU RHIN

Berne, 15 avril: Dans un autre domaine, le Rapport du département politique donne des renseignements sur un problème qui suscite un très vif intérêt en Suisse, et en Suisse romande tout particulièrement.

Il s'agit du canal du Rhône au Rhin, dont la construction mettrait en communication, par la voie fluviale, Genève et Bâle, et au-delà, jusqu'à la mer du Nord. Les autorités suisses sont d'avis que ce canal ne prendra toute sa valeur économique que si des relations pouvaient le faire prolonger jusqu'à la Méditerranée, ce qui reviendrait à la nécessité de rendre le Rhône sur tout le parcours français, soit de la frontière suisse jusqu'à la Méditerranée.

A la demande du Département fédéral des Postes et chemins de fer, le Département politique proposa au gouvernement français de réunir une commission franco-suisse, pour étudier la question.

Le gouvernement français répondit qu'il préférerait attendre que la paix fut rétablie et la situation redevenue normale, pour reprendre les pourparlers.

En attendant, les autorités suisses ne se désintéressent pas de la question et jeudi dernier, le Conseil fédéral décidait de porter de 2.000 à 15.000 frs. la subvention annuelle qu'il versera pour 1942/1943/1944, à la Société suisse pour la navigation du Rhône au Rhin.

Cette somme permettra de poursuivre et de développer les entreprises pour la réalisation d'un projet auquel on attache une grande importance chez nous.

BILAN DE GUERRE

Berne, 15 avril: Le Conseil fédéral, a pris acte du rapport du Département des Finances et des Douanes, sur le résultat du compte d'état pour 1941.

Le compte d'administration ordinaire se clôt par un excédent de dépenses de 60.400.000 frs., y compris les amortissements.

Quant au compte spécial, il accuse un total de dépenses de 3.117.200.000 frs., y compris les dépenses extraordinaires que nécessitent la défense nationale et l'économie de guerre.

Le produit total de la contribution de crise, du sacrifice et de l'impôt de défense nationale, de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt sur les bénéfices de guerre, se monte à près de 474.400.000 frs. Le déficit est de l'ordre de 842.800.000 frs.

Le déficit général des comptes de la Confédération pour 1941, se monte donc à 884.600.000 frs. environ. Il atteignait 3.661.000.000 à fin 1941, celui de l'an dernier étant de l'ordre de 2 milliards.

LA SEMAINE EN SUISSE

(Suite de la 1ère page)

On sent que ce texte se traduit littéralement de l'allemand. Tel qu'il est, il est assez intelligible pour nous alermer sur quelques points. Qui ne voit qu'il s'agit là, une fois de plus, de provoquer une immixtion fédérale dans le domaine de l'instruction, réservé aux cantons, et qui doit le rester? Ce que l'arrêté relatif à l'enseignement de la

gymnastique fait pour le physique, le postulat Dietschi voudrait le faire pour le spirituel. Nous avions raison de dire récemment que le vieil esprit centralisateur en matière scolaire n'est pas mort. Le danger est d'autant plus réel et plus grand qu'à la faveur des circonstances, beaucoup de gens qui, jadis, savaient résister à de pareilles offensives, se laissent impressionner aujourd'hui par les arguties des niveleurs, des partisans de l'uniformité, comme si le statut de la patrie exigeait, la encore, le sacrifice de l'autonomie cantonale.

Répondant à l'orateur bâlois, M. Etter, vice-président du Conseil fédéral et chef du Département de l'Intérieur, a fait remarquer d'abord que le patrimoine spirituel avait abordé ce problème. A l'époque, la conférence des chefs de département de l'Instruction publique, consultée au sujet de la requête de la Société suisse des instituteurs - laquelle réclamait une loi fédérale instituant l'instruction civique obligatoire pour les jeunes gens et jeunes filles de dix-huit et dix-neuf ans - avait estimé utile un enseignement de ce genre pour les adolescents libérés de l'école; mais elle ne se déclarait pas favorable à une loi fédérale et préférait que le soin de prendre les mesures nécessaires fût laissé aux cantons. Le Conseil fédéral est d'accord avec les représentants des cantons pour éviter en l'occurrence une loi fédérale, qui, d'ailleurs, supposerait une révision préalable de la Constitution.

Le message disait très justement à ce propos: «Les cantons suisses ne sont pas de simples districts administratifs. Ce sont des Etats historiques, des républiques souveraines. C'est là un fait de la plus haute importance pour le maintien de l'esprit suisse. Aussi devons-nous veiller jalousement, dans le domaine de la culture, à sauvegarder ce qui fait l'originalité des cantons et à laisser intangible leur souveraineté. Les questions d'éducation et d'instruction sont un des aspects les plus importants de la politique culturelle... L'organisation, la direction et la surveillance de l'école primaire sont expressément demeurées de la compétence des cantons. La souveraineté de ces derniers en matière scolaire est une des prérogatives auxquelles ils tiennent le plus. Toutes les tentatives d'y porter atteinte se sont heurtées jusqu'ici à une vive opposition. L'introduction par la Confédération d'un enseignement civique obligatoire susciterait une égale résistance; il est de notre devoir de ne pas la provoquer.»

Le message montrait également que l'immixtion fédérale amènerait l'uniformité de l'enseignement, et que celle-ci serait contraire au principe qui veut que l'on maintienne l'individualité et la diversité des Etats qui forment la Suisse.

Ces sages avis méritent d'être lus et lus. Ils fournissent la meillevue réponse aux tentatives des centralisateurs.

D'ailleurs, comme l'a relevé aussi M. Etter, en passant à l'examen détaillé des quatre propositions de M. Dietschi, l'instruction civique n'est nullement négligée. Si jadis on a pu signaler à cet égard certaines lacunes, de sérieux progrès ont été réalisés, par les cantons eux-mêmes. On a développé dans ce sens la formation du corps enseignant primaire, dans les écoles normales, et la Confédération prend à sa charge les deux tiers des frais qu'elle entraîne. La mobilisation à quelque peu entravée ces efforts; mais on n'y renonce pas. Il est utile de faire une place suffisamment large à l'instruction civique dans les cours complémentaires, où l'on s'adresse à des élèves plus aptes à en tirer profit.

Quant au deuxième point, le culte des souvenirs patriotiques, - M. Etter n'a pas manqué de rappeler que 200.000 enfants suisses sont allés cette année à Grütli. Il ne faut d'ailleurs pas abuser d'une sorte de gavage patriotique, qui risque d'aller à l'encontre. En revanche, il est bon qu'on saisisse, à l'école, l'occasion d'un anniversaire national, par exemple, pour consacrer une leçon à de grands événements de notre passé. Rien de tout cela ne nécessite la mainmise fédérale.

Le passage le plus critique du «postulat» est assurément le troisième, qui préconise l'adoption d'un manuel unique. Ici, la menace est claire; et il faut la combattre énergiquement. Un manuel unique, c'est la doctrine officielle de quelque bureau imposée sur tout le territoire; et l'on ne devine que trop facilement de quelle espèce elle serait. Le souvenir n'est pas perdu de certains manuels du siècle dernier, ou du commencement du XXème siècle, rédigés par des pontifes «quarante-huitards», qui, s'ils ne faussaient pas délibérément la vérité historique à des fins sectaires, excellaient en tout cas à la présenter d'une manière nettement tendancieuse. Inutile de renouveler, pour tout le pays, les fâcheuses expériences qu'on dut faire quelques années, lorsqu'il y régnait un conformisme politique qui garde encore ses fidèles, ici et là.

M. Etter, qui a accepté le «postulat» pour étude, n'est certainement pas partisan du manuel d'instruction civique unifié. Nous aurions aimé qu'il le dit plus carrément. Car c'est un cadeau que nous sommes bien résolus à repousser du pied.

Pour le quatrième et dernier point, - les «échanges intellectuels entre Confédérés», - il mérite examen, bien qu'on s'en soit déjà préoccupé dans une certaine mesure.

Nous sommes persuadés que M. Eugène Dietschi a des intentions louables et qu'il ne veut que le bien du pays. Mais de bonnes intentions, l'enfer est dit-on, payé. Qu'on laisse donc des cantons libres de pourvoir à l'instruction civique, selon les besoins particuliers qu'ils ressentent et selon les méthodes qui leur paraissent de plus appropriées. Personne ne peut raisonnablement prétendre qu'ils ne soient pas aptes à remplir leur mission dans ce domaine. L'intervention fédérale ne ferait qu'apporter du trouble, que provoquer des froissements, que déchainer des polémiques et des querelles qui doivent être évitées.

Du moins est-on rassuré de constater que le Conseil fédéral, qui jadis n'a que trop volontiers écouté les inspirations unitaires, s'oppose maintenant à de tels excès.

L.S.

CONFIANCE

EN temps de guerre comme en temps de paix; l'assurance-vie continue de répandre ses bienfaits. En 1941 les nouvelles polices émises par la SUN LIFE OF CANADA se sont élevées à £ 38.433.279. Durant la même année pas moins de £ 5.689.765 ont été versés à des veuves; à des orphelins ou à d'autres bénéficiaires d'assurés décédés. De plus, £ 12.665.298 - c'est-à-dire 69 o/o des règlements effectués par la Compagnie durant l'année - sont allés aux assurés eux-mêmes.

D'autres chiffres importants du rapport annuel de 1941

Table with 2 columns: Description and Amount. Total des versements faits aux assurés et aux bénéficiaires depuis la fondation... Lst. 305.064.405. Total des assurances en vigueur... Lst. 610.632.963. Recettes totales en 1941... Lst. 34.685.849. ACTIF TOTAL AU 31 DECEMBRE 1941... Lst. 204.558.495. (Sterling Revenue Basis - £ 1 = \$ 4.86 2/3)

SUN LIFE OF CANADA advertisement featuring a building illustration and text: SÉCURITÉ ASSURÉE, BUREAU ADMINISTRATIF POUR LE PROCHE-ORIENT, 48, rue Kasr-el-Nil et 3, Midan Moustapha Kamel Pacha. Succursale d'Alexandrie, 3, rue de la Gare du Caire. Port-Said - Suez - Jerusalem - Haifa - Tel-Aviv - Jaffa.

Yoghourt GROPPI advertisement: FAITES votre CURE de PRINTEMPS avec le Yoghourt GROPPI préparé avec des bactéries bulgares, régulièrement renouvelées. Livraison à domicile R.C. Caire No. 166.

LEBON & Cie advertisement: Chauffez-vous et faites votre cuisine au gaz. CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200. CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730. Rue Sidi Metwalli No. 14 - ALEXANDRIE.

BATTEUSES «PERFECTA» advertisement: fabrication suisse, pour BLE et RIZ. Largeur tambour-batteur 65/80 cms. (env. 2 1/2); avec nettoyage double; broyeur de paille; zaradon & bêche; complète avec outils et accessoires. En stock chez: SULZER FRERES 44, rue Kasr-el-Nil, Le Caire.

GORDON'S GIN advertisement: Large stylized text for Gordon's Gin.

A ALEXANDRIE Parmi nos Sociétés...

Société Suisse de Secours d'Alexandrie

Nous venons de recevoir la communication suivante de la part de la Délégation du C.I.C.R. pour le Proche Orient:

Monsieur le Président du Comité d'Action PRO C.I.C.R. ALEXANDRIE

Monsieur le Président, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous donner ci-après le texte du télégramme que nous venons de recevoir de Genève:

«Profondément touché admirable effort Colonie Suisse Alexandrie en faveur votre œuvre vous prie remercier en notre nom nos compatriotes pour généreuse collaboration et précieux appui.»

Maz Huber, Président.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre ces remerciements à la Colonie Suisse d'Alexandrie par les moyens que vous jugerez les meilleurs.

Agrées, nos sincères salutations.

Délégation du C.I.C.R. pour le Proche-Orient Sig. MARTHE HENTSCH

Nous profitons de l'occasion pour informer tous les donateurs que la collecte (qui est encore ouverte) a atteint à ce jour, 11 avril 1942, le chiffre de L.E. 4.002.

Alexandrie, 11 Avril 1942

Pour le Comité d'Action Pro. C.I.C.R. R. LANDERER, Président.

Société Suisse d'Alexandrie

Les membres de la Société Suisse d'Alexandrie et leurs familles sont cordialement invitées à participer au

THÉ

organisé dans la grande salle du Cercle, à CHATBY.

SAMEDI 18 AVRIL, A PARTIR DE 4 h. 30 p.m.

On dansera au son de notre excellent et puissant «pick up», et, d'autre part, des tables seront à la disposition des membres qui désireraient faire une partie de

«JASS» OU DE «BRIDGE»

Les participants sont priés de s'inscrire sans délai (au plus tard jusqu'au 17 crt., vendredi à midi) auprès de MM. A. Maeder président (Tél. 28682) et de M. Koller, Caissier (Tél. 28742). Les personnes qui désirent inviter des amis étrangers pourront le faire et les cartes d'invitation ad hoc seront à retirer d'avance auprès des membres sus-nommés. Aucune carte d'invitation ne sera distribuée à l'entrée de la salle.

Pour permettre de couvrir une partie des frais, les participants auront comme de coutume à régler une quote-part modique.

Nous comptons sur une nombreuse participation.

LE COMITE

EN SYRIE Oeuvre de Secours à Beyrouth

Rapport annuel 1941

Jetant un regard en arrière sur l'année qui vient de s'écouler et pendant laquelle nous avons été à même de soulager la détresse des plus nécessiteux, nous devons élever nos âmes à Dieu et lui rendre grâce de nous avoir donné la force et la santé de le faire. Qui aurait pu penser au début de l'année 1941 que nos frais se monteraient à peu près au double de ceux de 1940?

Les statistiques ci-dessous nous montrent que durant les années de guerre la répartition des secours a été modifiée. En 1941 la construction d'habitations pour veuves est tombée à peu près à zéro, tandis que les dépenses pour la distribution de soupes aux Arméniens se sont considérablement accrues.

Fait remarquable, cette année les dépenses pour les habitants du Sanjak se sont élevées à 30.200 livres dont:

1.200 pour soins médicaux, 6.200 pour denrées alimentaires, 22.800 pour semences, bétail, labours. De cette somme L. 17.450 ont été fournies par des comités arméniens et L. 200 nous viennent de souce anglaise.

Quand en janvier Mr. Kunzler s'est rendu à Tyr et à Anjar pour y distribuer de la farine, il s'aperçut que ces gens n'avaient rien semé pendant l'automne de l'année 1940; il pensa alors qu'il était inutile de les nourrir indéfiniment. Il lança alors une «Campagne pour semences» qui lui permit de distribuer 25 tonnes de pois, 25 tonnes de pommes de terre, 30 tonnes de maïs, quelques tonnes de haricots secs et finalement cet automne 80 tonnes de blé pourront être semées. Comme résultat de nos efforts réunis, ces gens menacés de famine peuvent regarder de l'avant avec confiance.

Au sujet de la distribution de soupes, nous avons donné 121.234 kgs de pain et les rations de soupe et pain se montent à 914.000. Nous avons eu beaucoup de difficultés à nous procurer le blé nécessaire. Mentionnons un don généreux de la Croix-Rouge Américaine en septembre dernier et deux fois depuis (même quantité) de 45 tonnes et 1 tonne de haricots et de «skim» pour notre crèche et les vieillards.

Coup d'oeil sur les différentes branches de notre activité:

Table with 3 columns: Year (1939, 1940, 1941), and rows for various categories like 'Total des dépenses en chiffres ronds', 'Elles se répartissent comme suit', 'Soupes', 'Construction d'habitations pour veuves', etc.

Nombre des rations distribuées ... Coût de la ration en piastres syriennes

Dieu veuille bénir notre oeuvre et puissent tous ceux qui en bénéficient sentir sa bénédiction pendant l'année 1942.

Nous remercions chaleureusement le Ravitaillement et la Croix-Rouge Américaine qui ont fait de leur mieux

pour venir à notre aide, quand il y a quelques mois, nous nous demandions comment continuer nos distributions de soupes à cause du manque de blé et de farine.

Présenté par: I. KUNZLER

AU CAIRE Parmi nos Sociétés...

ROTONDE GROPPI

VENDREDI 17 AVRIL 1942 à 7 h. 30 p.m.

FÊTE SUISSE

AU PROFIT DE LA

CROIX ROUGE INTERNATIONALE

ENTRÉE P.T. 75

ATTRACTIONS:

Danses nationales - Chants - Accordéon

On dira aux: Canvetto Ticinese - Pinte Genevoise

Bierstube - Cafestube - Jambon chaud

Buffet froid

Spécialité de pâtisserie suisse

Loterie - Jeu de massacre - Jeux divers

On danse à la Rotonde et au Jardin

Les billets sont en vente:

- à la Rotonde Groppi, Place Soliman Pacha. à la Maison Groppi, Rue el Malika Farida. à l'Hôtel Sheppard's à l'Hôtel Continental. à l'Office Suisse du Tourisme, 2 Rue Baehler. à l'Hôtel Métropolitain. au Cercle Suisse, 15, Shareh el Hawayati.

Après le magnifique effort de la Colonie Suisse d'Alexandrie, c'est au tour des Suisses du Caire de se mettre à l'œuvre pour la Croix-Rouge Internationale. Tous répondront certainement avec le bel enthousiasme qu'on leur connaît, puisqu'il s'agit d'une cause aussi belle et aussi utile, pour laquelle tant de gens, infiniment moins privilégiés que nous, s'imposent de réels sacrifices

AVIS. - On est prié de faire parvenir les gâteaux pour le BUFFET à la Rotonde Groppi, dans la matinée du vendredi 17. A l'avance, merci à tous les donateurs!

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Prochaine séance: le Mardi 21 avril chez Mme KOLLER, à Koubeh Gardens (Sh. Azouri 22).

Rendez-vous au Cercle, à 3h. 30.

Le Comité

ASSOCIATION DE LA MAISON SUISSE DU CAIRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 8.4.1942

Rapport du Comité

L'Association de la Maison Suisse ne s'est pas réunie en Assemblée Générale Ordinaire depuis le 28 Mars 1940. Le Procès-Verbal de cette Assemblée relevait qu'à la suite de l'activité déployée depuis la fondation de notre Association, le 12 Mai 1938, nous étions arrivés à être propriétaires de 689 mètres carrés de terrain sur le Quai Maspéro, mais que la guerre était venue malheureusement suspendre nos projets de construction. Nul ne savait quel allait être le sort de la colonie suisse d'Egypte, et comme certains membres suggéraient la construction d'un édifice provisoire pour la durée de la guerre, votre Conseil prit l'initiative des suggestions qui lui seraient présentées et de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire s'il jugeait leur réalisation possible.

Effectivement, dès le début d'Avril, le Conseil était saisi d'une proposition de Monsieur Schmidheiny qui, partisan de la construction malgré l'augmentation des prix, nous offrait généreusement un nouvel appui financier. Immédiatement nous mîmes à l'étude l'organisation de la souscription et nous vous avons réunis le 25 Avril 1940 en Assemblée Générale Extraordinaire pour vous soumettre nos propositions. Selon des estimations de l'Architecte Dumur, la construction de l'immeuble prévu devait coûter environ L.E. 4.500. - contre les 3.200. - à 3.500. - prévues l'année précédente. Votre

Président, s'étant rendu à Alexandrie, avait trouvé auprès de nos Compatriotes des encouragements suffisants pour que votre Conseil osât vous proposer de marcher de l'avant. On avait préparé les bons de souscriptions pour les dons et pour les obligations. Il fut décidé que, tout en lançant la souscription, votre Comité étudierait de plus près les devis, étant donné que l'emprunt obligatoire ne peut pas statutairement dépasser la valeur du terrain. Le trésorier vous donne, dans son rapport, des précisions sur le résultat de la souscription. Au début de l'été 1940, nous comptions encore arriver à construire. Mais, les circonstances politiques nous obligent bientôt à différer l'exécution du projet. Les prix de construction devenaient exorbitants. L'opinion unanime fut qu'il était impossible de nous endetter pour construire un immeuble au moment où l'on envisageait des mesures d'évacuation du Caire. Notre responsabilité eut été grande si, nous obstinant à élever l'édifice prévu, il venait à être détruit en nous laissant une lourde charge obligatoire. Deux ans d'efforts nous avaient permis d'acheter un terrain. Notre petit capital était en sécurité. La sagesse commandait d'attendre.

Nos projets restèrent donc en sommeil de l'été 1940 à l'automne 1941. Votre comité jugea inutile de vous déranger pour vous convoquer en Assemblée Générale en Mars 1941,

si bien que nous présentons aujourd'hui à votre approbation notre gestion de deux ans et non d'une année, comme cela eût été régulier. Quelques remarques nous ont été faites à ce sujet, et nous estimons nous-mêmes qu'il est préférable qu'à venir les stipulations statutaires soient plus strictement observées. Tous les membres de l'Association ont certainement compris les conditions toutes spéciales qui ont justifié notre attitude, puisque aucun d'entre eux n'a saisi le Comité d'une demande de convocation.

Votre Conseil n'a toutefois pas cessé de s'intéresser au projet de la Maison Suisse. Il a été saisi de diverses propositions qu'il a soigneusement examinées. Fin Octobre 1940, un de nos collègues, Monsieur Achule Groppi, nous signala l'intérêt qu'il y aurait à acheter un terrain déjà construit puisque, par le fait de la guerre, la probabilité de construire nous-mêmes devenait douteuse pour un certain nombre d'années. On nous offrait à cette époque, de nous racheter le terrain du Quai Maspéro au prix coûtant. Nous examinâmes plusieurs immeubles, afin de ne pas laisser échapper une occasion favorable. Votre Conseil tout en reconnaissant l'intérêt de la suggestion et les avantages des immeubles qui nous furent proposés, estima que leur acquisition nous eût imposé de trop lourdes charges financières. Le problème a été encore compliqué par le fait qu'en Septembre 1941, les autorités militaires britanniques s'adressèrent à votre Conseil en vue d'obtenir, pour la durée de la guerre, l'usage du terrain du Quai Maspéro. Une construction provisoire y a été édifiée et ce n'est qu'à la fin des hostilités que le terrain devra nous être rendu dans son état primitif. Nous avons seulement stipulé, que, dans le cas où nous vendrions le terrain entretemps, l'acheteur serait en droit d'exiger un petit loyer des autorités militaires. Le Conseil de votre Association a estimé que nous devions faire nous-même le geste élégant de prêter le terrain moyennant un loyer nominal.

Nous pensions que cette utilisation militaire du terrain renouvait définitivement à l'après-guerre la question de la Maison Suisse. Mais voici qu'au début de février dernier, une proposition inattendue nous fut faite par le propriétaire des deux lots qui nous sont limitrophes. Trouvant son propre terrain trop exigü, il a offert de nous racheter le nôtre à un prix supérieur de L.E. 21/2 par mètre au prix payé par nous. Comme nous avons en banque environ 1300 Livres et que des obligations ont été souscrites pour plus de 3.000 Livres, l'achat d'un immeuble peut donc être envisagé plus aisément que l'an dernier.

D'autre part, au cours de la récente Assemblée Générale du Cercle Suisse, où la question de la Maison Suisse fut l'objet d'un échange de vue, il apparut qu'un certain nombre de nos membres regrettaient que votre Conseil ne se fût pas prononcé pour l'acquisition d'un des immeubles proposés. Tout en exposant les raisons qui justifiaient notre prudence, votre Président déclara que le Conseil était prêt à examiner très attentivement toute suggestion pratique, toute offre qui lui serait indiquée soit par les sociétés intéressées soit par les membres de l'Association.

La critique est facile... mais trouver «l'occasion favorable» n'est pas si simple. Aucune proposition concrète ne nous a été communiquée.

Nous avons examiné un certain nombre d'immeubles dont l'acquisition est possible. Un seul a été retenu par notre Conseil, parce qu'il peut être acheté sans que des charges financières trop lourdes nous soient imposées, et parce que l'immeuble, le jardin qui l'entoure, et la vue dont il permet de jouir, présentent un intérêt tout particulier. Nous avons retardé de quelques jours l'Assemblée Générale Ordinaire afin d'être à même de mettre à votre disposition, une semaine à l'avance, les plans de cet immeuble. Situé au bord du Nil, en face de l'Île de Rodah, juste après l'école de Madame Charaoui Pacha, il est d'un accès facile, par les tramways et autobus de Kasr el Ain. Il est évidemment plus éloigné du centre que le Cercle de la Rue Hawatli, mais il est incomparablement mieux dégagé. L'ensemble du terrain est de 1270 mètres, soit presque le double de la superficie que nous avons acquise

Quai Maspéro. La superficie construite, d'environ 400 mètres, nous permet de disposer de douze pièces dont plusieurs très grandes, sans compter le sous-sol. Nous avons amplement la place d'installer l'école, et toutes nos sociétés affiliées à côté du cercle et de son jeu de boules. La proximité du Nil rend possible l'organisation de sports nautiques.

Au lieu d'attendre la fin de la guerre, et peut-être plusieurs années encore, avant de pouvoir construire sur le terrain qui nous sera alors rendu, il nous est donc en ce moment possible de réaliser le terrain occupé par les autorités militaires, et cela avec un bénéfice intéressant, et de réemployer immédiatement cette somme dans l'achat d'un immeuble et d'un jardin que nous avons la chance d'obtenir à un prix intéressant.

Nous savons fort bien que tout emplacement présente des avantages et des inconvénients. Il est particulièrement difficile de donner satisfaction à tous les groupements que la Maison Suisse désire réunir dans un lieu agréable, spacieux, qui soit le centre de notre Colonie du Caire. La majorité de notre Conseil vous recommande la vente du terrain Quai Maspéro et l'achat de l'immeuble susmentionné. Si vous adoptez son point de vue, il s'efforcera d'obtenir les meilleures conditions possibles. Si vous préférez garder le terrain Quai Maspéro et attendre l'après-guerre pour construire, votre Conseil ne s'en formalisera pas. Ce sera un hommage à sa bonne gestion financière, puisque vous déclinez ainsi une offre d'achat qui représenterait une plus-value de 1800 Livres sur le terrain dont nous vous avons recommandé l'acquisition en 1939.

ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION DE LA MAISON SUISSE DU CAIRE

Compte rendu de l'Assemblée

Vu l'importance de l'ordre du jour, nos compatriotes étaient venus nombreux pour étudier avec le Conseil le projet envisagé.

Le Secrétaire, M. A. Graber, lit le Procès-Verbal de l'Assemblée Gén. Extraordinaire du 25 avril 1940, qui est approuvé. Lecture est également donnée du Rapport du Conseil, de celui du Trésorier, M. Ferrer, et de celui des Censeurs. Les comptes sont approuvés et les deux membres dont le mandat est échu, MM. Hartmann et Baehler, sont réélus par l'Assemblée.

Le Président, M. Vaucher, ouvre ensuite la discussion sur les propositions de vente et d'achat exposées dans le rapport du Conseil. Il insiste sur le fait qu'un échange de vues franc et amical est désiré, qui permette de se rendre compte clairement du sentiment de la colonie. Depuis la convocation de l'Assemblée Ordinaire, les membres du Conseil ont eu l'occasion de s'entretenir avec des compatriotes de divers groupements intéressés, en particulier Cercle et Ecole. Certaines objections ont été formulées. Et comme l'un des membres du Conseil, M. H. Klausner, ne s'est pas rallié au projet présenté par ses collègues, la parole lui est donnée en premier lieu pour exposer son point de vue.

M. Klausner a fait une enquête auprès des compatriotes qui fréquentent le Cercle le plus assidument, spécialement auprès des joueurs de quilles. Il est arrivé à la conclusion que l'emplacement de la villa proposée est trop éloigné du centre. Il craint aussi le voisinage de l'Hôpital Kasr el Ain.

Ces objections, et quelques autres de moindre importance, sont formulées également par d'autres membres. Le Conseil, se rendant compte que la villa proposée ne rallie pas les suffrages de la majorité, met aux voix la proposition de conserver le statut-quo, à moins qu'un édifice plus central ne soit trouvé. Il n'est pas d'avis de vendre le terrain du quai Maspéro, quel que soit le bénéfice réalisable, à moins que le montant encaissé ne puisse, simultanément, être consacré à l'achat d'un immeuble qui donne satisfaction à la colonie. Il prie les membres de lui transmettre leurs suggestions. Cette proposition est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité.



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 14, Rue de la Poste (Tél. 24249).

Dimanche 19 Avril 10 h. 15 a.m. Culte en français.

Pour tout ce qui concerne l'Eglise, prière de s'adresser au pasteur Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39, Avenue Fouad Ier

Dimanche 19 Avril 10 h. 15. Ecole du Dimanche. 11 h. - Culte «L'EVANGILE ET LE «MOI».

Adresse de M. le Pasteur Ecuyer: 30, Rue Madateh, 5e étage, appartement 18. Tél. 42199

DELEGATION DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE BUREAU D'ALEXANDRIE

La Délégation du C.I.C.R. est très reconnaissante aux Suisses qui ont bien voulu prêter des meubles pour l'installation du bureau d'Alexandrie. Il lui manque cependant encore quelques tables et chaises, qui seraient les bienvenues; les personnes, qui seraient à même de satisfaire à notre demande, peuvent les envoyer au Bureau de la Croix-Rouge, 7 Rue Fouad Ier, aux heures d'ouverture, soit les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, de 9h. 1/2 à 12 1/2, ou le MERCREDI après-midi, de 5h. à 6.

AVIS

Le Bureau d'Alexandrie de la Délégation du Comité International de la Croix-Rouge, sera transféré dès mercredi 8 avril au No. 7 de la rue Fouad Ier.

Horaires pour le public:

Lundi, mercredi et vendredi de 9 1/2 à 12 1/2 a.m. En outre mercredi de 5 à 6 h. p.m.

CONCERT

AU THEATRE ALHAMBRA

Jeudi 16 et Samedi 19 Avril 1942 à 4 heures p.m. précises auront lieu au Théâtre «Alhambra», les Concerts Symphoniques donnés par The Palestine Orchestra (Fondateur: Bronislaw Huberman), sous la direction de George Singer et Crawford McNair. Soliste: Ella Goldstein (Pianiste).

PETITE ANNONCE

Excellent professeur de musique H. Muhlmann donne des leçons d'accordéon chromatique et diatonique d'après le système suisse. Enseigne aussi d'autres instruments de musique.

S'adresser à M. H. Muhlmann 11 Rue Abd El Dayem Imm. Nacamouli (près Bab el Louk), (Tél: 47184), Le Caire.



MIEL PUR ABADIEH REINHART El Hawaber Dakalish Représentant à Alexandrie: M. SURBECK Représentant au Caire: M. SCHOTT

S.A. TUNGSRAM - ZURICH

SUCCURSALE D'EGYPTE

LE CAIRE

20, rue Cheikh Abou el Sebaa B.P. 1885 - R.C. 10294

ALEXANDRIE

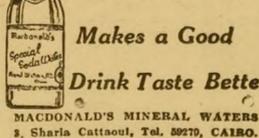
26, Bld. Saad Zaghloul B.P. 587 - R.C. 8052

VALVES DE T. S. F. APPAREILS DE RADIO LAMPES ELECTRIQUES

PIECES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES RADIO.

Macdonald's

Special Soda Water Makes a Good Drink Taste Better



SAVOY PHARMACY NORTON & Co en face National Bank, LE CAIRE Pharmacie de Confiance Exécution soignée des Ordonnances - Prix très modérés -

La 1ère variété EGYPTIENNE de COTON à longue fibre & BAHTIM ABIAD

LE COTON MAARAD Joint Finesse, Longueur et Résistance Se file de 100'S à 160'S Rivalise avec le Pima Américain et le Sakel Egyptian Meilleur marché que le Sakel à grade égal

SPLENDOR RUBBER SHOES, S.A. Fabrique de Chaussures avec semelles en Caoutchouc Talons, Tuyaux et tous genres d'articles en Caoutchouc. - Toile isolante. Usine: 50, Rue Ghamrah, Tél. 58148. Dépôt de Distribution: Rue Béin el Sourein - Tél. 47056 R.C. Caire 26979.

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

CAPITAL ... Lstg. 10.000.000 VERSE ... Lstg. 5.000.000
RESERVES ... Lstg. 1.250.000

LONDRES MANCHESTER ISTANBUL

AGENCES EN EGYPTE:
ALEXANDRIE - LE CAIRE - MOUSKY - ISMAILIA - MINIEH
- PORT-SAID - MANSOURAH - GENEIFA - PORT-TEWFIK.

Agences dans toutes les Principales villes de:
TURQUIE - CHYPRE - IRAK - IRAN
PALESTINE - TRANSJORDANIE.

La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque.
R.C. Alexandrie 145

IONIAN BANK LIMITED

Fondée en 1839

Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 2
Capital autorisé: £ 1,000,000. Capital Souscrit et versé: £ 600,000
Fonds de Réserve: £ 75,000

Succursale en Egypte: 10, Rue Adib, ALEXANDRIE
Agences » » Benha, Beni-Suef, Damanhour,
Fayoum, Mansourah, Minieh,
Tantah, Zagazig.

Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE

Toutes opérations de Banque. Caisse d'Épargne.
R. C. No. 374 - Alexandria.

The Tractor & Engineering Co. S. A. E.

(incorporating MOSSERI, CUIRIEL & Co.)

ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire
LE CAIRE: 140, Rue Emad el Din

AGENTS DES MAISONS:
MARSHALL, SONS & Co. (Successors) Ltd.
Gainsborough.
INGERSOLL-RAND Co. Ltd. - Londres.
THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. Londres.



Resistance
L'huile TONELINE est faite pour les autos modernes. Elle répond aux exigences des nouveaux moteurs d'auto.

TONELINE

JACOT-DESCOMBES & Cie

BUREAU TECHNIQUE

ALEXANDRIE, 12, Rue Sidi Metwalli - Tél. 27227
LE CAIRE, 21, Avenue Fouad Ier - Tél. 53959

BROWN BOVERI Machines et appareils électriques
Moteurs - Transformateurs - Soudure à l'arc - TrACTION électrique - Centrales
Turbines à vapeur - Chaudières Velox

SCHLIEREN LANDIS et GYR Ascenseurs - Monte-charge
Compteurs électriques

J. G. JACOT-DESCOMBES - Bureau d'Ingénieur - Conseil
Projets d'installations électriques, thermiques et frigorifiques.
Elaboration de devis - Expertises - Inspections - Surveillance.

COMPTOIR DES CIMENTS

Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan -
Portland Cement Company
Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad Ier, Immeuble « La Genevoise »
B.P. 844, Téléphone 46025
Bureau: à ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 10
B.P. 397, Téléphone 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

Garanti conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien.

« SUPERCRETE »

Ciment à haute résistance et à durcissement rapide

SEAWATER CEMENT

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE: 600.000 TONNES

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863.

AGENCES EN ÉGYPTE SOUS

L'ADMINISTRATION DU SIÈGE DE LONDRES
ALEXANDRIE - LE CAIRE-MOUSKY - PORT-SAID
R.C. 136 R.C. 2361 R.C. Canal 113

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

COFFRES-PORTS EN LOCATION AU CAIRE ET A PORT-SAID

BIBLIOTHEQUE DU CERCLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Nouveaux livres

- 2238 Maugham Somerset: Servitude Humaine. Roman. 619 pages. Ed. de France Paris 1937.
- 2239 de Monfreid Henry: Le drame éthiopien. 245 pages. Grasset Paris 1935
- 2240 Chamson André: Histoires de Tabusse. 218 p. Horizons de France Paris 1930.
- 2241 Bizet René: La petite fille que j'aime. 254 p. Gallimard Paris 1928.
- 2242 Bouchardon Pierre: Le crime du château de Bitremont. 252 p. Albin Michel Paris 1925.
- 2243 Hubbard Wynant D.: Bong Kwé. Histoire d'un buffle africain. 251 p. Stock Paris 1932.
- 2244 Porché François: L'amour qui n'ose pas dire son nom. 242 p. Grasset Paris 1927.
- 2245 Carco Francis: Palace Egypte. Roman. 250 p. Albin Michel Paris 1933.
- 2246 Foerster Friedrich Wilhelm: L'Europe et la question allemande. 413 p. Plon Paris 1937.
- 2247 Ossendowski Ferdinand Antoni: Derrière la muraille chinoise. Roman contemporain. 249 p. Flammarion Paris 1927.
- 2248 Huxley Aldous: Contrepoint.
- 2249 Roman. 2 Vol. 228 et 306 p. Plon Paris 1937.
- 2251 Romains Jules: Les hommes de bonne volonté. Vol. XX: Le monde est ton aventure. Roman. 358 p. Ed. de la Maison Française New-York 1941.
- 2252 Ringuet: 30 arpents. Roman. 292 p. Flammarion Paris 1938.
- 2253 Joyce James: Gens de Dublin. 226 p. Lithographies de Charles Bardet. Guide du livre Lausanne 1941 (Ex. No. 1601).
- 2254 Webb Mary: Sarn. Roman. 354 p. Guide du livre Lausanne 1941 (Ex. No. 3068)
- 2255 Cingria Charles-Albert: Stalactites. 208 p. Orné de 8 dessins de René Auberjonois. Guide du livre 1941. (Ex. No. 2964).
- 2256 Lasserre David: Alliances confédérales 1291-1815. Avec les facsimilés des documents originaux. 108 p. Eug. Rentsch Erlenbach-Zürich 1941.
- 829 Duttweiler Gottlieb: Eines Volkes Sein und Schaffen. Die Schweiz. Landesausstellung 1939 in 300 Bildern 192 Seiten.
- 830 Hofmann Hans: Heimat und Volk. Mit 141 Photos von M. Wolgensinger. Fretz & Wasmuth A.-G., Zürich 1939.
- 831 Wallace Edgar: Der viereckige Smaragd. Roman.
- 832 Heierli Julie: Die Volkstrachten der Mittel- und Westschweiz (Luzern, Zug, Aargau, Solothurn, Basel, Waadt, Neuenburg und Gené) Mit vielen z. T. farbigen Illustrationen. Eug. Rentsch Verlag Erlenbach-Zeh. 1932.
- 833 Würzburger Karl: Der Angefochtene. Ein Buch über Heinrich Pestalozzi. 428 Seiten. Zwingli-Verlag Zürich 1940.
- 834 Grob Rudolf: Aufbau der Gemeinschaft. Grundzüge einer reformierten Sozialethik. 232 Seiten. Zwingli-Verlag Zürich 1940.
- 835 Zwingli Ulrich: Hauptschriften, bearbeitet von Blanke, Farmer und Pfister. Band I: Zwingli, der Prediger. 1. Teil, bearbeitet von Oskar Farmer. 303 Seiten. Zwingli-Verlag Zeh. 1940.
- 836 Ingram Robert: Der Griff nach Oesterreich. 179 Seiten. Europa - Verlag Zürich 1938.
- 837 Primum Pactum Confoederationis Helveticae MCCXCI. Texte original latin et traductions allemande, française, italienne et romanches (2). Ed. bibliophile, ex. No. 172. Officina Bodoni, Montagnola.

LA SUN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA, ANNONCE DES PROGRÈS DURANT L'ANNÉE DE GUERRE

Gains marqués dans chaque rubrique importante du rapport annuel

En présentant le 71ème rapport annuel de la Sun Life of Canada, le président, M. Arthur B. Wood, a passé en revue les activités étendues de la Compagnie au cours de l'année en soulignant tout particulièrement le rôle de l'Assurance-Vie en temps de guerre.

L'immense variété des fonds constituant l'actif qui maintenant s'élève à un total de 995 millions de dollars (ou, presque Lst. 205.000.000) est révélée par la classification suivante qui indique le pourcentage des diverses rubriques: — 25,8 % de bons de gouvernements; 5,3 % de bons municipaux; 5 % de bons industriels; 2,8 % de bons de chemins de fer; 19,3 % de bons d'utilité publique; 1,4 % d'actions privilégiées et avec garantie; 10,8 % d'actions ordinaires de corporations industrielles et financières; 9,4 % d'actions ordinaires d'utilité publique; 5 % d'hypothèques; 2,2 % de biens immobiliers; 8,2 % d'emprunts sur polices; 1,7 % de valeurs en espèces et 3,1 % d'autres placements. De tous ces placements, pas moins de 98 % se trouvent au Canada, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et dans les pays britanniques.

La confiance du public en la Sun Life of Canada est bien illustrée par le fait que 187 millions de dollars en nouvelles polices d'assurances ont été souscrits auprès de cette Com-

pagne en 1941, soit un accroissement de 10,3 % sur 1940. Les biens de la Compagnie sont passés en 1941 de 950 millions de dollars à 995 millions de dollars, ou à presque 250 millions de livres.

En envisageant l'avenir, déclara M. Wood, d'immenses changements sociaux et économiques peuvent être entrepris, changements qui posent de nouveaux problèmes. Ce n'est pas la première fois cependant que l'Assurance-Vie a eu à lutter avec de nouvelles situations. Au cours de ses longues annales de plus d'un siècle et demi, elle a fait face à des guerres et à des épidémies, à des périodes d'inflation et de crise; mais à travers toutes ces conditions variables, avec leur influence imprévue, les résultats obtenus n'ont servi qu'à démontrer la base solide de cette institution.

Un long et dur combat reste à mener, une période qui demandera à tous les plus grands sacrifices; et il est du devoir des institutions, comme il l'est pour les individus de porter leur plus forte contribution à la grande cause pour laquelle combattent les Alliés.

La Sun Life continuera à jouer son rôle dans toute la mesure de ses moyens, regardant l'avenir avec calme et confiance, jusqu'au jour de la victoire finale.

DISQUES-GRAMOS-RADIOS



chez: **VOGEL & Co.**

LE CAIRE :

16, Sh. Adly Pacha

ALEXANDRIE :

28, Rue Chérif Pacha

KAMAL

177 Rue Emad El Dine (en face Magasin Adès)

Maison spécialisée pour la vente d'articles Bonneteries hommes - Chemises - Pyjamas, Robes de Chambre prêts et sur mesure.



Préservez votre santé en buvant

Les Eaux Gaseuses N. SPATHIS

La boisson saine et rafraichissante par excellence

CHRISTO CASSIMIS



LES CIGARETTES DES BONS FUMEURS

R.C. Alex. No. 18143

Joseph FRIGIERI

BRITISH FIRM 6, St. Mark Street ALEXANDRIA R.C. 22061 Alex. Tél. 23337

IRONMONGERY AND GENERAL HARDWARE STORE

CARPENTER'S AND MECHANICAL TOOLS, GARDEN IMPLEMENTS.

YALE LOCKS AND PADLOCKS, etc., etc.

AUTOMOBILES PEUGEOT - NASH

Voitures Neuves et d'occasion

Bicyclettes Raleigh Rudge - Hercules

Facilités de paiement

G. PAVID & Co

Rue Elfy Bey Le Caire. - R.C. 1382

NOUVEAUX ARRIVAGES CHEZ MICHEL SPORTS

10 Rue Nabi Daniel R.C.A. No. 7414 Téléphone 26469

Pullovers, Coudre-pieds, écharpes, chaussettes, bas de golf en Pure laine, des meilleurs maisons Anglaises

MONTRES DE QUALITE

chez O. DUSONCHET & FILS 2, Av. Fouad Ier, LE CAIRE Maison suisse fondée en 1898

Établissement d'Horticulture FLOREAL

Maison Principale, 8, Rue Chérif Pacha Succursale 10, Rue Fouad Ier Tél. 27730 - Alexandrie

ABONNEMENTS pour Plantes d'appartements

DÉCORATIONS pour Fêtes et Mariages. Fleurs, Corbeilles et Couronnes

Pour les jours sans viande n'oubliez pas de commander votre tarte aux oignons ou au fromage

chez E. Flückiger

MAISON SUISSE 12, Rue Photios ALEXANDRIE Tél.: No. 223-23

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS)

LONDON OFFICES:

29, Gracechurch Street, E.C. 3, Circus Place, London Wall, E.C. 2. Oceanic House, 1, Cocksport Street, SW. 1.

CAPITAL SUBSCRIBED £6,975,500 - Capital Paid Up £4,975,500 Reserve Fund £ 2,600,000 C. R. Alexandria No. 92

OVER 500 BRANCHES

Egypt, Sudan, Palestine, Cyprus, Eritrea, Ethiopia, Union of South Africa, Rhodesia, Kenya, Uganda, Tanganyika, Portuguese East Africa, Nyasaland, South West Africa, British West Africa, British Guiana, Mauritius, Liverpool, Manchester, Gibraltar, Malta and New York.

HEAD OFFICE: 54, LOMBARD STREET, LONDON, E.C. 3.

BARCLAYS BANK (Canada), Montreal and Toronto.

The Bank acts as Correspondent for Home, Colonial and Foreign Banks.

AFFILIATED TO BARCLAYS BANK Ltd. (TOTAL RESOURCES EXCEED Lstg. 500,000,000)

S. A. E. "PHAROS"

Capital entièrement versé L.E. 25.000 R.C. No. 171 Alex.

Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul Succursales: LE CAIRE - PORT-SAID - SUEZ.

Déménagements Locaux par Fourgons Capotonnés Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans) Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde Dédouanements - Transits - Expéditions - Assurances

Société Commerciale Belgo-Egyptienne

Société Anonyme Egyptienne Ancienne Maison J. GHYSELEN

ALEXANDRIE, 4, Rue Chérif Pacha B.P. 654 (Privé-M. J. Ghysselen 22520 Direction 29151 Reg. Com. 36 Bureau 22525 Quai charbons 22163)

Succursale au Caire: 18, Rue Adly Pacha - B.P. 127 - Tél. 59626 Reg. Comm. 936

Charbons, Engrais Chimiques, Dédouanages, Transports, Représentations Commerciales et Industrielles.

Agents et Distributeurs en Egypte du

CENTRAAL STIKSTOF VERKOOPBUREAU LA HAYE (HOLLANDE)

(Sulfate d'Ammoniaque, Nitrate de Chaux, etc.)

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

S. A. E. ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99.)

Capital: Lstg. 800.000 R. C. Alex. 99

Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie; Teinturerie, Fil à Coudre

BUREAUX à KARMOUS: Téléphone 21399.

AGENCE au Caire: 71, Rue Neuve (Mousky) Tél. 51884 R.C. Caire 984

COMPTOIR POUR LA VENTE DES FILS EGYPTIENS: 4, Rue Sultan el Sabeh, Hamzaoui. Téléphone 53507 R.C. Caire No. 10

MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE :

14, Rue Chérif Pacha et 26, Boulevard Saad Zaghloul ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville.

Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE:

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE des INDUSTRIES TEXTILES S.A.E. Tél. 27493 Usines à Moharrem Bey sur la rive gauche du Canal Mahmoudieh Capital L.E. 500.000 Tissage du coton, lin jute et soie. Blanchisserie, teinture et impression. R.C. Alex. 128	SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE de l'INDUSTRIE de BONNETERIE S.A.E. Tél. 2904 Usines près du Pont de Moharreb Bey Capital: L.E. 100.000 Tissage, Tricotage, Bonneterie, Blanchiment, Teinture de toute fibre textile. R.C. Alex. 10259	SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE d'INDUSTRIE de TISSUS ÉPONGES S.A.E. Tél. 2904 Production spéciale des meilleurs TISSUS-ÉPONGES en Egypte R.C. Alex. 2709
--	---	--

NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYÉS: 10.000

Banque Belge et Internationale en Egypte

Société Anonyme Egyptienne

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

R.C. Caire No 39 - R.C. Alex. No 692

Capital souscrit... L.E. 1.000.000

Capital versé... L.E. 500.000

Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr El Nil

Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul.

« Traite toutes opérations de Banque »

L'aide le plus sûr de la publicité est la typographie

R. C. 1010 Un personnel qualifié, un choix important de caractères et des machines modernes les plus perfectionnées nous permettent de donner toute leur valeur à vos imprimés publicitaires. Imprimerie A. Procaccia - Imprimerie du Journal Suisse d'Égypte et du Proche Orient 30, Rue Salah El Dine Téléphones 22564-21086

THE LAND BANK OF EGYPT

BANQUE FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anon. Egyptienne fondée par Décret Khédivial du 40/1/1905

Siège Social à ALEXANDRIE

CAPITAL £ 1.000.000 - RESERVES & PROVISIONS £ 805.000

Prêts sur Hypothèques à long ou court terme Acquisition de créances hypothécaires

Acceptation de capitaux et dépôt avec ou sans intérêts

IMPRIMERIE A. PROCACCIA, 30, Rue Salah El Dine - Tél. 22564